



COMITÉ DE GROUPE EXCEPTIONNEL DU 26 JUIN

Mariage CDC/Caisse d'épargne

Salariés et sociétaires ne sont pas de la noce !

Une réunion exceptionnelle du Comité de Groupe s'est déroulée le 26 juin à la demande des élus. Elle portait sur le projet de rapprochement de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et du Groupe Caisse d'épargne (GCE), dont toute la presse se fait écho depuis plusieurs semaines, sans que la Caisse nationale ait jugé opportun d'en informer le Comité de Groupe.

En préambule, le Syndicat Unifié a dénoncé la rétention d'information pratiquée par la CNCE à l'encontre des élus, sous couvert d'une confidentialité galvaudée par les multiples indiscretions alimentant les médias, dont les élus ne pouvaient, à l'évidence, être matériellement coupables.

Pas d'opposition dogmatique

Les problèmes de forme traités, nous avons pu aborder les nombreuses questions que soulève le fond de ce dossier. Dans l'absolu, nous ne serions pas opposés au principe de rapprochement de nos deux groupes qui collaborent depuis 183 ans, si la volonté d'accroître la capacité d'intervention dans le domaine des missions d'intérêt général (objet commun) était avérée, et s'il s'agissait de garantir un pôle de stabilité privilégiant le financement de l'économie réelle face aux spéculateurs qui entretiennent la bulle financière. Malheureusement, nous n'avons identifié ces objectifs ni dans les documents qui nous ont été adressés in extremis, ni dans la présentation faite par P. Wahl (directoire de la CNCE), même si la complémentarité GCE/CDC (banque de détail/d'investissement) n'est pas contestable.

Mariage de raison

Bien que P. Wahl s'en défende, il nous apparaît que ce « mariage », dicté par l'environnement concurrentiel bancaire (national et international) en constante évolution, est plus un mariage de raison que d'amour. D'ailleurs, en encourageant ce rapprochement, l'État ne s'y est pas trompé qui déclare y voir une opportunité pour faire fructifier ses intérêts patrimoniaux (propos de L. Fabius - Ministre de l'Economie et des finances).

Dans de telles conditions comment :

- ↳ ne pas douter du partage équitable des bénéfices attendus, dont une part pourrait échoir au GCE,
- ↳ espérer le développement de synergies dans tous les domaines, y compris et surtout en matière d'intérêt général, dont le projet fait si peu de cas,
- ↳ ne pas redouter de casse sociale ?

Au plan social

• Avant toute chose, nous nous interrogeons sur la capacité des deux groupes qui s'unissent aujourd'hui à développer, voire même préserver l'emploi car ce type de concentration se traduit souvent, au travers d'économies d'échelle, par des réductions d'effectifs.

En précisant que ce rapprochement serait purement capitalistique, P. Wahl s'est voulu rassurant sans véritablement y parvenir.

• En modifiant la répartition du capital de certaines de nos filiales actuelles, ce projet excluait du périmètre du Comité de Groupe toutes celles dont le GCE ne détendrait pas au moins 50% : comment cette instance nationale d'information du personnel pourrait-elle désormais exercer sa mission, si tout un pan de l'activité lui était ainsi masqué ? La CNCE, loin d'en disconvenir, serait prête à distiller au Comité de Groupe des informations sur l'activité de la holding (société commune) qui pilotera l'*Alliance*, concrétisant ce rapprochement. Cela ne saurait remplacer l'indispensable visibilité que cette instance représentative du personnel doit avoir sur l'ensemble des activités et du périmètre projeté.

• D'une manière plus générale, tout comme le personnel des Banques Populaires se voit encouragé à entrer au capital de Natexis, il serait non seulement légitime que les 48.000 salariés dépendant de l'*Alliance* soient incités à participer au capital de la holding, mais cela relèverait d'une saine disposition, leur offrant la visibilité sur les activités, les projets et la stratégie de cette entité, dans laquelle se déciderait désormais la politique de l'*Alliance* et donc du Groupe Caisse d'épargne.

.../...

En matière d'organisation

- Une holding (société commune) serait constituée, détenue à 49,9% par la CNCE et 50,1% par la CDC.

↳ Le Groupe Caisse d'épargne y contribuerait par le transfert du pôle finance de la CNCE à CDC Ixis, l'apport de ses participations dans CDC Ixis (Asset Management et Market), l'apport de certaines de ses filiales nationales (notamment Ecureuil Vie et 40% du Crédit Foncier) et enfin une soulte en numéraire. Pour cela, la CNCE devrait augmenter son capital afin de recevoir les participations détenues par les caisses d'épargne dans ses différentes filiales.

↳ La CDC y contribuerait par l'apport de ses titres de CDC Ixis et les compléments de participations dans les filiales nationales du GCE.

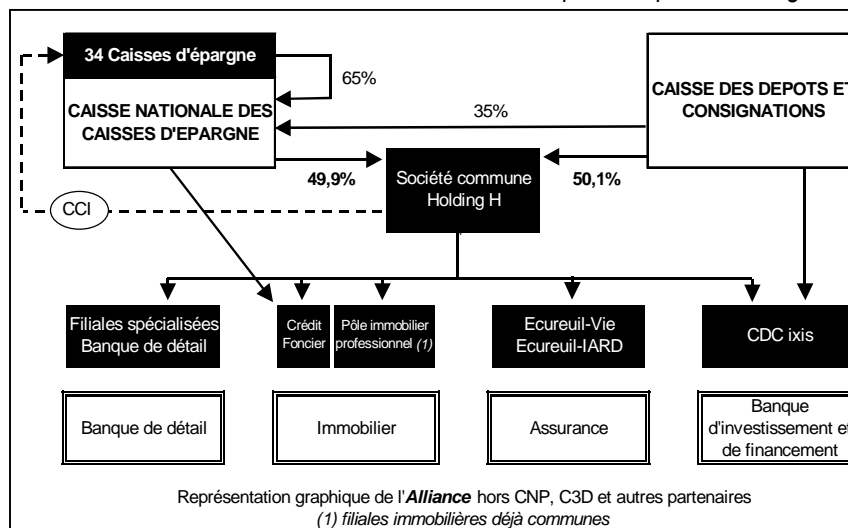
La holding prendrait ensuite une participation sous forme de Certificats coopératif d'investissement (CCI) dans les Caisses d'épargne. Ce schéma aurait pour incidence de faire mouvementer les fonds propres des caisses ce qui ne serait pas sans incidence sur la participation versée aux salariés.

- S'il n'est pas incohérent que les banquiers s'occupent de la banque, la composition du conseil d'administration de la holding, strictement limité à 5 personnes de la CDC et 5 autres du GCE (en l'occurrence le directeur de la CNCE), ferait la part belle à la technostructure en

excluant toute représentation du sociétariat, dont l'existence au sein des Caisses d'épargne est pourtant issue d'un vœu appuyé des dirigeants de notre Groupe.

- La concentration de pouvoirs entre les mains de seulement deux personnes (directeur général de la CDC et président du directoire de la CNCE) qui coprésideraient aux destinées de la société commune, est assez peu en phase avec l'organisation du Groupe Caisse d'épargne et, à terme, risquée.

En effet, les décisions de la holding s'imposeraient à



l'Alliance dans laquelle le Groupe Caisse d'épargne serait totalement inclus. A ce propos, P Wahl a clairement indiqué que la holding aurait comme mission essentielle, le pilotage stratégique des 4 pôles d'activités de l'Alliance : la banque de détail (GCE), la banque d'investissement (CDC Ixis), l'assurance (GCE et CDC) et l'immobilier (GCE et CDC).

Il est clair qu'une entreprise qui ne maîtrise plus son avenir est fragilisée : qu'en serait-il du GCE, dont la politique dépendrait des décisions de la holding ?

Au plan politique

- En terme d'affichage, le rapprochement de deux groupes à statuts distincts, sous couvert de la création d'un pôle financier public et semi-public, peut aisément être assimilé par les observateurs soit à une privatisation rampante de la CDC soit à une nationalisation du Groupe Caisse d'épargne (195 salariés du pôle finance de la CNCE devraient rejoindre CDC Ixis et se voir proposer un changement de statut). Sur ce point la CNCE a précisé que la holding détenue à 50,1% par la

CDC, établissement public, aurait un statut public. Mais pour combien de temps ? On peut s'interroger, étant donné qu'à terme l'objectif est une introduction en bourse.

- Les déclarations du ministre de l'Economie et des finances laissent claire-

ment entrevoir une prochaine arrivée de l'activité financière de La Poste dans cette Alliance. Comment imaginer que cela puisse être sans conséquence sociale compte tenu des effectifs et du réseau de distribution de la future « banque postale », même s'il y a continuité des enseignes ?

En déclarant préférer traiter chaque problème en son temps, P. Wahl a implicitement confirmé qu'il n'avait pas de réponse sur ce sujet épineux, auquel il pourrait pourtant être confronté ... et les salariés aussi !

Si ce rapprochement devient effectif, ce sera d'ici la fin de l'année. Il est difficile d'en appréhender aujourd'hui tous les effets induits pour les Caisses d'épargne et leurs salariés à moyen et long terme. Ce bouleversement est un autre élément à prendre en compte dans notre paysage social que perturbent déjà largement les dossiers initiés par la CNCE : dénonciation du droit syndical et refonte du système de rémunération. Nous vivons sans nul doute aujourd'hui une mutation importante qui nécessitera une forte implication du personnel.

La délégation du Syndicat Unifié en Comité de Groupe



Membre fondateur de l'UNION SYNDICALE - GROUPE DES 10 "SOLIDAIRES"

Secrétariat général SU : Caisse d'Épargne Centre-Val de Loire - 2bis, rue Denis Papin - 37300 JOUÉ LÈS TOURS - ☎ 02.47.73.34.19 📠 02.47.73.34.20